



## Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 Octobre 2011

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – [mairie-morey@wanadoo.fr](mailto:mairie-morey@wanadoo.fr)

### PROJET ÉGLISE, TRANCHE A, CHŒUR ET ABSIDE

La commission des travaux s'est réunie le 18 juillet 2011 et a examiné les candidatures pour la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration de l'église, tranche A, chœur et abside. Quatre enveloppes ont été reçues : BESSON, Dijon. SIRADEX, St Priest ; PRONAOS, Dijon et BURI, Dijon. La commission a défini le cabinet PRONAOS de Dijon, le plus apte à assurer la mission demandée.

Le Conseil Municipal approuve ce choix après vote à l'unanimité et décide de confier la maîtrise d'œuvre à PRONAOS, Dijon.

### MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU P.L.U. N°1

La procédure relative à la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme N°1 est achevée et exécutoire. Le permis de construire déposé pour une cave dans la zone concernée par la modification, peut donc être mis en conformité.

En dehors de l'erreur de transcription sur le zonage des parcelles concernées, il est conclu que lors d'une prochaine révision du PLU, il faudrait envisager de porter au règlement l'obligation de réalisation d'une étude préalable par les pétitionnaires de permis de construire désirant enterrer leur ouvrage en dessous du terrain naturel. Actuellement, cette possibilité est liée au zonage.

Une demande de M. Georges LIGNIER ayant pour objet une modification du zonage du Plan Local d'Urbanisme sur deux parcelles situées lieudit « En Grebillet » examinée entre le Maire et le demandeur, est présentée au conseil. Après examen, il s'avère que cette requête n'entre pas dans le cadre d'une modification simplifiée et qu'elle n'est donc pas recevable.

### EXTENSION DE LA CARRIÈRE COMMUNALE

L'entreprise NOIROT, sise à Nuits Saint Georges, détient une autorisation d'exploiter la carrière communale à ciel ouvert jusqu'en 2015. L'entreprise sollicite aujourd'hui, le prolongement de la durée d'exploitation pour 20 années et l'extension de l'emprise de la carrière, passant ainsi de 4ha 00a 89ca actuellement à 5ha 34a 84ca à terme, avec remise en état du site avant échéance. D'autres caractéristiques techniques sont décrites dans un dossier complet réalisé par PROJETEC Environnement. Une enquête publique sera ouverte du 26 octobre au 26 novembre 2011, en mairie avec la présence d'un commissaire pour recueillir les observations du public, les 26 octobre, 8, 16, 22 et 26 novembre 2011.

Après vote à l'unanimité, le Conseil Municipal délivre un avis favorable à la demande formulée par l'entreprise NOIROT sur le renouvellement et l'extension de l'exploitation de la carrière communale de roches massive calcaire au lieudit « Rue de Vergy ».

### RAPPORT ANNUEL D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel d'éliminations des déchets relatif à l'année 2010 présenté par la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin. Ce dossier est consultable en mairie aux heures d'ouverture.

### RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel de 2010 relatif à la distribution d'eau potable présenté par le syndicat des Eaux de Vosne-Romanée. Ce dossier est consultable en mairie aux heures d'ouverture.

L'information est donnée de la reprise de la gestion du service d'eau potable par la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin à compter du 01/01/2012 et en conséquence, du retrait de la commune du syndicat des eaux de Vosne Romanée. L'eau potable proviendra toujours de la même source mais l'interlocuteur de la commune sera désormais la Communauté de Communes.

Les travaux de renouvellement de la conduite d'eau rue de la Bussière, sont acceptés par le syndicat et seront réalisés avant la fin de l'année 2011. La commune aura en charge sur ce dossier, le coût des travaux relatifs à la défense incendie.

### REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ

Le Conseil Municipal,

- fixe le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- décide que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323 ;
- décide que la redevance due au titre de 2011 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, soit une évolution de 8,10% par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

Considérant la longueur de canalisation gaz de 6211 m, la redevance s'élève à :

$$R = [(0,035€ \times 6211) + 100€] \times 1,0810$$

$$R = \underline{343,09€}$$

### FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle des agents des collectivités locales est actuellement assurée quasi gratuitement par le CNFPT (Centre national de formation de la fonction publique territoriale), lequel est financé par une cotisation de 1% de la masse salariale. Or, la Loi de Finances rectificative prévoit pour 2012 un abaissement de la cotisation à 0.9%, ce qui induira une baisse des formations proposées aux communes.

Sur proposition de l'Association des Maires de France, le Conseil Municipal adopte, après vote à la majorité des membres présents (10 voix pour et une abstention) le vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux.

### **RÉUNION DES COMMISSIONS**

Date de la prochaine réunion de la commission Bâtiments 02/11/11, à 19h  
Date de la prochaine réunion de la commission Voirie 08/11/11, à 18h30  
Date de la prochaine réunion du CCAS 03/11/11, à 19h

### **FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT**

Après avoir entendu l'exposé du maire relatif à la suppression de la taxe locale d'équipement et à l'instauration de la taxe d'aménagement et en avoir délibéré,

Après vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide,

- d'instituer le taux de 5% pour la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

### **SDCI (SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE)**

Le Conseil Municipal reprend sa réflexion sur le SDCI.

Vu la Loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010,

Vu le projet de SDCI élaboré par la préfecture de Côte d'Or répondant aux objectifs de couverture intégrale du département par les EPCI à fiscalité propre, de rationalisation des périmètres et de réduction du nombre de syndicats intercommunaux ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'approuver le projet de SDCI tel que présenté par Madame la préfète de Côte d'Or qui prévoit entre autre le regroupement de Communauté de Communes de Gevrey Chambertin avec la Communauté de Communes du Sud Dijonnais, sous réserve que cette dernière exerce les mêmes compétences, à l'horizon 2015-2016.

### **JARDIN COMMUNAL**

Le Conseil Municipal prend acte :

- de la résiliation de M. Mme ANDRIANALY pour la location d'un jardin communal
- de la location de ce jardin à M. Mme LARDY Antoine

à compter du 01/01/2012.

### **REMBOURSEMENT GROUPAMA**

Le Conseil Municipal accepte le remboursement par GROUPAMA Assurances :

- de la somme de 251,70 € relative au sinistre sur la borne incendie par un tiers (restitution franchise)
- de la somme de 401,80 € relative au sinistre sur le volucompteur.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- le Conseil Municipal est informé des différents échanges téléphoniques entre le Maire et le Conseil Général de Côte d'Or à propos du projet de convention relatif au futur rond point sur la RD974.

- Inscription aux affouages de l'hiver 2011/2012, jusqu'au 2 novembre 2011, au secrétariat de mairie.

- Réunion de la commission relative aux jardins d'enfants : le 7 novembre 2011, à 19h.

- Préparation de la cérémonie du 11 novembre à 9h30, Place de l'église.

- Prochain Conseil Municipal le mercredi 23 novembre 2011, à 19h.